



Ségolène Royal
candidate à l'élection présidentielle

Paris, le 7 mars 2007

Réponse à la « Lettre ouverte » de la Convergence des médias du Tiers Secteur (Cmts)

Je viens de prendre connaissance avec grand intérêt de la lettre ouverte que vous m'avez adressée.

Comme vous l'indiquez vous-même, après avoir noté le caractère nécessairement synthétique des propositions du Pacte présidentiel que je propose en matière audiovisuelle, le débat reste ouvert sur « de véritables propositions qui tiennent compte des aspirations à la démocratie, à la diversité culturelle, à une information honnête et pluraliste portées notamment » par les médias du tiers secteur.

Je sais combien ces aspirations sont menacées par la mondialisation et la financiarisation qui ont conduit à une concentration croissante : dans la musique (deux groupes contrôlent plus de la moitié du marché mondial de la musique et des droits des artistes), dans l'audiovisuel (les 15 premiers groupes mondiaux contrôlent 60% du marché mondial des programmes), dans le cinéma (les studios américains contrôlent 70% du marché européen) ou encore dans la presse et l'édition (dominée par trois groupes : l'allemand Bertelsmann, le français Lagardère/Hachette et le britannique Reed Elsevier).

Je sais aussi combien la concentration des médias s'est récemment accélérée en France, accentuée par la politique de la majorité actuelle.

Je tiens donc à vous rassurer sur mon intention de rompre avec cette politique libérale et de porter un véritable projet républicain pour l'audiovisuel et les médias.

Le détail de ce projet donnera évidemment lieu à débat avec vous-mêmes, mais aussi avec des représentants des téléspectateurs, les professionnels du secteur et, bien évidemment, au Parlement.

Mais sans attendre qu'il ait eu lieu et pour répondre à certaines de vos craintes, je souhaite vous faire part des trois grandes orientations que je tiendrai à faire valoir.

La première orientation vise à **favoriser un audiovisuel public fort pour une télévision et une radio de qualité.**

Le libéralisme a inspiré la politique audiovisuelle de la droite qui a laissé s'appauvrir le service public en limitant toujours plus ses moyens, et a multiplié les faveurs aux groupes privés. Notre service public est aujourd'hui de plus en plus soumis à une logique commerciale.

Pour moi, l'objectif d'un audiovisuel public fort et de qualité doit se traduire par une télévision et une radio au service du public, qui puisse enfin se différencier des chaînes commerciales, approfondir son identité en termes de qualité et d'originalité de programmes. Pour réaliser cette ambition, il faudra permettre un rééquilibrage du financement afin de limiter la course aux recettes publicitaires qui annihile toute velléité de résistance à la banalisation. C'est pourquoi le pacte présidentiel comporte l'idée d'une taxation des recettes publicitaires des chaînes privées (proposition 81), qui viendra bien compenser la réduction de la publicité sur les chaînes publiques.

Un nouveau mode de taxation sur les recettes publicitaires des chaînes privées ainsi que des nouveaux médias fournisseurs d'accès à Internet et opérateurs de télécommunications doit donc être institué. Ainsi le service public des médias (chaînes publiques et tiers secteur) pourra bénéficier de ressources nouvelles sans alourdir pour autant le montant global des prélèvements obligatoires.

Un audiovisuel public fort suppose aussi une nouvelle gouvernance : le choix des dirigeants soumis au Parlement, la consultation systématique de représentants du public pour les choix essentiels, leur représentation dans les conseils d'administration, et enfin la création d'un observatoire indépendant pour promouvoir une culture civique de l'audiovisuel et fournir des instruments d'évaluation de l'activité des chaînes publiques de télévision et de radio.

Ma deuxième priorité pour les médias sera de **garantir enfin vraiment le pluralisme et la diversité**

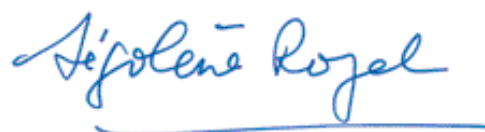
On ne peut continuer à laisser quelques grands groupes s'emparer progressivement de tous les médias : à cet effet, il faudra qu'une nouvelle loi rende pertinents les seuils de concentration autorisés par les dispositions françaises (proposition 80) et lutter pour leur abaissement conjoint et unifié dans l'ensemble des pays européens. Je m'engage aussi à établir une Haute autorité du pluralisme dont les membres seront désignés par le Parlement à une majorité des 3/5èmes. Cette institution remplacera le CSA qui ne remplit pas son rôle et verra ses pouvoirs de contrôle et de sanction renforcés. Je souhaiterais aussi que le CSA ait l'obligation de consulter les téléspectateurs-citoyens au travers de la constitution de panels consultatifs qui rendraient des avis plusieurs fois dans l'année, sur le modèle du régulateur britannique ou d'un colloque annuel "Les états généraux du CSA" qui confronterait associations (parents, handicapés, minorités) et représentants des opérateurs (journalistes, producteurs...). J'accueillerai avec intérêt vos propositions en ce domaine.

Mais il ne s'agit pas seulement de contenir la concentration et la financiarisation, il faut aussi favoriser le développement rapide que vous appelez de vos vœux, celui des médias associatifs et coopératifs, notamment à l'échelon local et régional. A cet effet, la création d'un fonds analogue à celui qui existe pour la radio me paraît judicieuse.

Il faut enfin permettre un renforcement des droits des journalistes et des salariés dans toutes les entreprises médiatiques, qu'elles soient associatives, publiques ou privées.

Troisième orientation, il faudra soutenir vigoureusement la production indépendante dans l'audiovisuel, le cinéma, la musique, par le biais d'incitation réglementaire, fiscale ou financière. En effet, les conditions de financement de la production et de la diffusion des œuvres ne permettent pas aujourd'hui aux nouveaux talents d'émerger ni aux créations exigeantes d'être reconnues et appréciées du public. Je souhaite, entre autres, que l'on puisse encourager plus fortement qu'aujourd'hui les initiatives locales et régionales ainsi que toutes les formes de création innovantes qui se développent avec les évolutions technologiques et les nouveaux supports mobiles. Les radios et les télévisions de proximité doivent être en particulier soutenues (fonds d'incitation pour les TV, réservation de fréquences...).

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Ségolène ROYAL